

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le seize du mois de décembre à vingt heures, le conseil municipal de Davézieux, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain ZAHM, Maire.

Date de la convocation : le 10 décembre 2013

Présents : Alain ZAHM, Marie-Hélène REYNAUD, Robert CHIROL, Yvonne AUVRAY, Gilles DUFAUD, Gilles NOVAT, Jean-Louis MERANDAT, Odette CLAPERON, René BALANDREAUD, Denis BAYLE, Elisabeth BUISSON, Marie-Gabrielle CHAZAL, Jean-Pierre DEBARD, Jean-Pierre GAY, Bernard MARCE, Jean-Marc POUZOL, Philippe TAULEGNE.

Absents excusés:

Stéphane REVOL a donné pouvoir à Odette CLAPERON
Annie GUIGAL

Absents : Christophe CHATAIGNER, Ludovic CORDIER,

Secrétaire de séance : Marie-Hélène Reynaud

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2013

Monsieur le Maire tient à préciser que dans ce compte rendu il a été noté, à la question 19) *Informations au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L2122-2 du CGCT* le coût d'un marché de travaux relatif à la construction des murs de clôture de la ZAD pour un montant de 59 984,28 € H.T, il s'agit là d'un coût global pour tous les murs. La reconstruction du mur de M. Talas, en contrepartie de la cession d'une partie de sa parcelle, représente un coût de 18 304 € H.T.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés

1) Vote des taux des impôts locaux

Vu la commission des finances en date du 9 décembre 2013

Madame l'adjointe en charge des finances et de la vie économique propose à l'assemblée délibérante de voter les taux des trois taxes locales pour le budget 2014. Le maintien des taux, au même niveau qu'en 2010, 2011, 2012, et 2013, permettra d'équilibrer le budget 2014 et de poursuivre les investissements engagés.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de voter les taux suivants :

Taxe d'habitation 7,34 %
Foncier bâti : 15,04 %
Foncier non bâti : 68,65 %

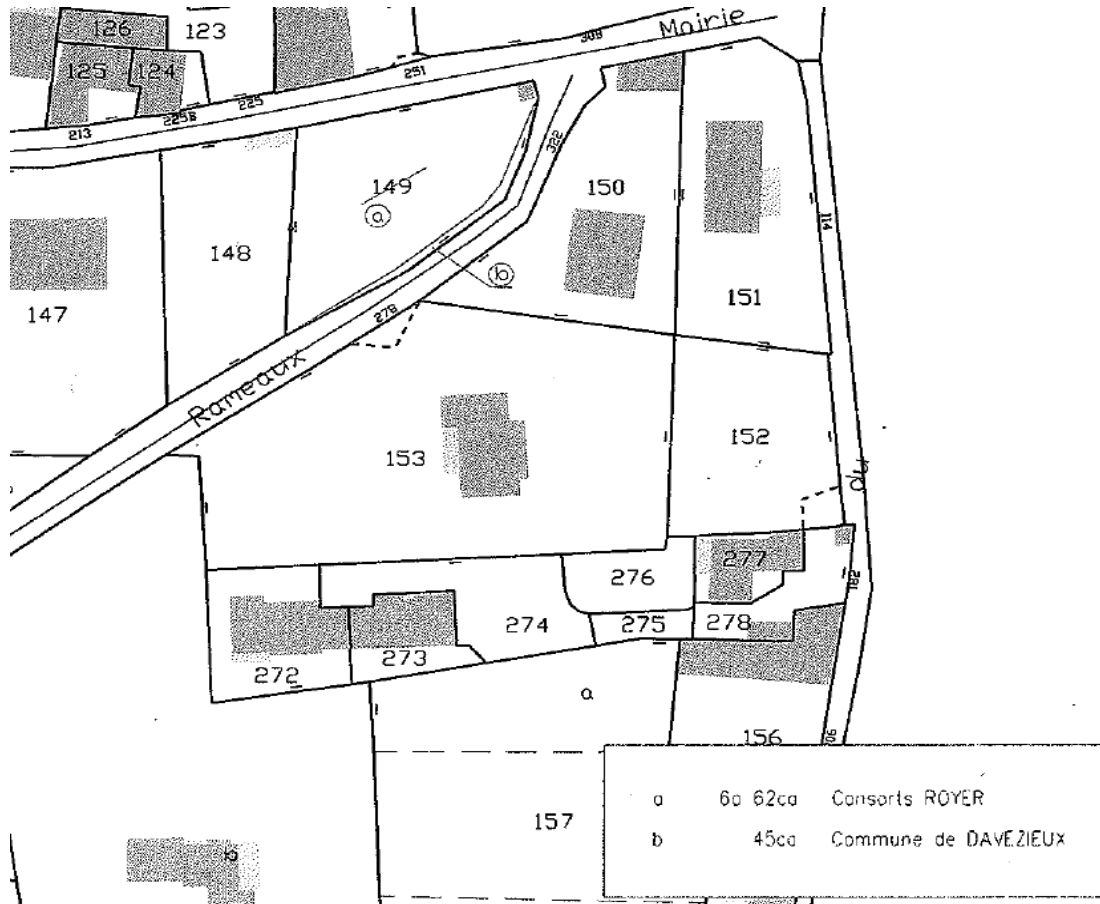
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

VOTE les taux des trois taxes tels qu'ils ont été énoncés ci-dessus

2) Acquisition d'une partie de la parcelle AN 149 de 45 m² appartenant aux consorts Royer

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal un projet d'acquisition afin de permettre un élargissement et une sécurisation de la rue des Rameaux en sa partie haute afin de faciliter le croisement des véhicules. Cette acquisition est consentie au prix de 40 € le m² et la reprise du muret de clôture + grillage à la charge de la commune.

La surface à acquérir est de 45 m²

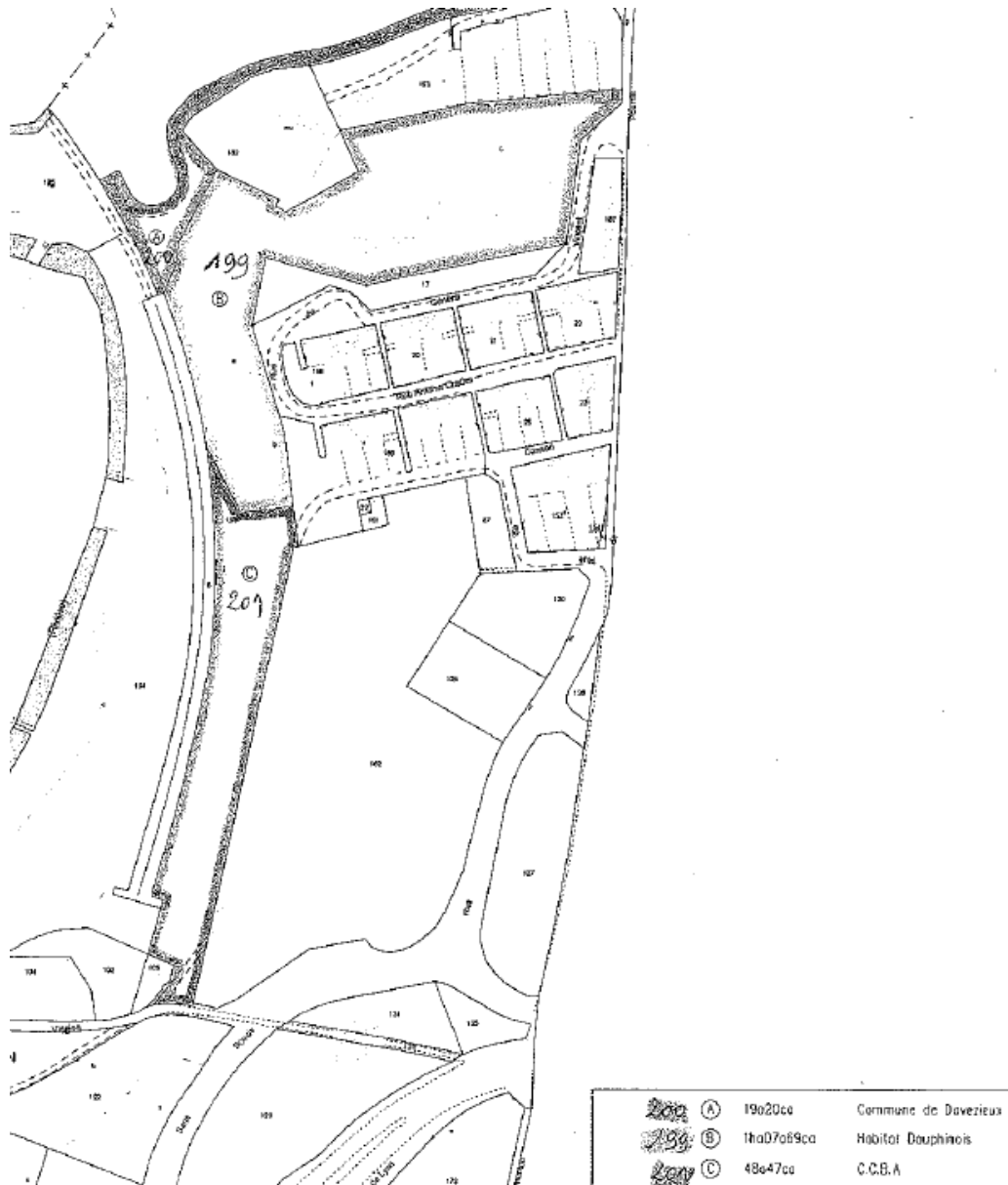


Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Décide** d'acquérir une partie de la parcelle AN 149 d'une superficie de 45 m² appartenant à aux consorts Royer au prix de 40 € le m²
- **Autorise** le maire à engager des travaux de reprise du muret de clôture et grillage.
- **Charge** monsieur le Maire de signer tout document utile à l'aboutissement de cette acquisition.
- **Dit** que les frais seront à la charge de la collectivité.

3. Acquisition de la parcelle AB N°200 appartenant à Habitat Dauphinois d'une superficie de 1920 m²

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre du projet d'Habitat Dauphinois céderait à Pourrat, il a été convenu avec le propriétaire Habitat Dauphinois, qu'il céderait pour l'euro symbolique la parcelle AB n°200 d'une superficie de 1 920 m² représentant la continuité de la rue des Papetiers desservant les logements Habitat Dauphinois, mais aussi MH Hygiène et la voie longeant la Deûme



Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** d'acquérir une partie de la parcelle AB n°200 d'une superficie de 1 920 m² appartenant à Habitat Dauphinois au prix d'un euro symbolique
- **Charge** monsieur le Maire de signer tout document utile à l'aboutissement de cette acquisition.
- **Dit** que les frais seront à la charge d'Habitat Dauphinois.

4. Demande de subvention auprès du SDE 07 pour remplacement des ballons fluorescents pour 2013

Monsieur Gilles Dufaud, adjoint aux travaux, informe le conseil municipal que le SDE 07 a lancé depuis 2012 un programme de financement du remplacement des ballons fluorescents (ou lampes à vapeur de mercure) dont la commercialisation cessera en 2015 (directive européenne 2005/32/CE) .

La disparition des ballons fluorescents s'inscrit dans une démarche de développement durable et d'efficacité énergétique, désormais inhérente à l'éclairage public.

Les services techniques communaux ont évalué les besoins pour Davézieux et proposent un changement en deux tranches. Une première partie sur 2013 évaluée à 66 150 € H.T. subventionnable à hauteur de 25 230 € HT par le SDE 07.

Une nouvelle demande sera déposée en 2014

A terme, des économies seront faites sur les factures de fourniture d'électricité. Le changement de ces ampoules permettra donc de faire des économies

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** ces travaux de remplacement de lampes à vapeur mercure,
- **Sollicite** une subvention auprès du SDE 07 pour le remplacement des ballons fluorescents pour 2013

5. Demande de subvention auprès du SDE 07 pour réfection de l'éclairage public rue de la Lombardière

Monsieur Gilles Dufaud, adjoint aux travaux, informe le conseil municipal, qu'il convient de prévoir la réfection de l'éclairage public de la rue de Lombardière.

Il propose donc de prendre une délibération de principe afin de solliciter une subvention auprès du SDE 07. Les devis sont en cours d'élaboration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** ces travaux de réfection de l'éclairage public de la rue de la Lombardière
- **Sollicite** une subvention auprès du SDE 07 pour ce programme de travaux qui sera prévu sur le BP 2014

6. Budget M14 : paiement des dépenses d'investissement 2014 avant le vote du BP 2014

Marie-Hélène Reynaud Adjoint chargé des Finances rappelle au conseil municipal que l'exercice budgétaire 2013 sera clos le 31 décembre 2013 pour la section d'investissement. Comme les années précédentes, le budget primitif ne sera pas voté par l'assemblée avant février prochain et, au plus tard, le 15 avril 2014

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales donne aux assemblées délibérantes la possibilité d'autoriser le Maire à ordonnancer, liquider et payer des dépenses sur la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent et ce, pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier et la date du budget rendu exécutoire, non compris les crédits relatifs au service de la dette.

Marie-Hélène Reynaud propose de conférer cette faculté à Monsieur le Maire pour l'ensemble des articles de la section d'investissement suivant l'état annexé à la présente délibération du budget principal M14 et, ce, dans la limite exposée ci-dessus (vues d'ensemble de la section investissement du BP 2013)

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés:

- **Approuve** cette décision,
- **Charge M. le Maire** de toutes démarches utiles à cet effet

7. **Budget M14 : décision modificative N°2**

Marie-Hélène Reynaud, adjoint en charge des finances informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à des écritures d'ordre pour régulariser l'actif communal. En effet, les frais d'études doivent être intégrés au patrimoine s'ils sont suivis de travaux. Lorsque les études ne sont pas suivies de travaux, elles doivent être amorties sur une durée ne pouvant dépasser 5 ans. Il s'avère que plusieurs études ont été conduites depuis 2008, notamment une étude pour connaître les besoins des associations sportives avant la réalisation du bâtiment sport à Jossols, ainsi qu'une étude complémentaire dans le cadre du PLU, pour l'aménagement de la ZAD ;

Il convient donc d'intégrer ces études dans les comptes d'immobilisation correspondants

Investissement :

Dépenses		Recettes	
Article/Chapitre	Montant	Article/chapitre	Montant
21318/041 construction autres bâtiments	+ 37 992,49 €	2031/041 Frais d'étude	+42 0011,05€+
2151/041 réseaux de voirie	+ 4 018,56 €		

Madame l'adjointe en charge des finances propose d'ouvrir sur l'exercice 2013 les crédits détaillés ci-dessous. Cela afin d'intégrer dans le patrimoine de la commune, les travaux de voirie qui ont été réalisés par la Communauté de Communes en opération d'investissement sur voirie communale effectuées par un groupement au comptes 4571 et 4572 de 1999 à 2007. Elle précise que ce sont des écritures d'ordre .

Investissement :

Dépenses		Recettes	
Article/Chapitre	Montant	Article/chapitre	Montant
2151/041 construction autres bâtiments	+ 458 178,06 €	276358/041	+190 445,06 €
		13251/041	+267 733,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés

Approuve la présente décision modificative n°2

8. Adoption des tarifs communaux 2014

	2014
DEPENSES	
Crédits écoles publiques	
- Crédit de direction par école	130,00€
par élève inscrit à la rentrée	1,00€
- Crédit d'équipement par école	250,00€
par classe	150,00€
- Fournitures scolaires par élève	37,00€
- Primaire : crédit livres par élève (effectif de l'école/nbre de classes.)	30,00€
- Maternelle : petit matériel par élève (effectif de l'école/nbre de classes.)	15,00€
Ecoles privées (coût un élève en école publique)	
- La participation sera égale à 100% d'u coût d'un élève dans les écoles publiques Le nombre d'élèves pris en compte sera celui des élèves résidant à Davézieux. Les fournitures seront versées en sus pour les élèves résidant à Davézieux	
Participations diverses	
- Séjours vacances par jour (mini 6j conséq-maxi 18j)	5,00€
- Classes transplantées (mini 3j-maxi 10j) pour élèves résidant à Davézieux par jour	11,00€
- Arbre de Noël (par élève scolarisé à Davézieux)	11,00€
RECETTES	
Duplication documents	
- Page A4, l'unité	0,20€
- Page A3, l'unité	0,40€
- CD ROM, l'unité	2,60€
- Abonnement familial annuel à la bibliothèque	10,00€
Cimetière	
- Concessions au columbarium, casier pour 15 ans	210,00€
- Concessions au columbarium, casier pour 30 ans	420,00€
- Concessions au cimetière, le m ² pour 15 ans	40,00€
- Concessions au cimetière, le m ² pour 30 ans	74,00,€
- Concessions au cimetière, le m ² pour 50 ans	155,00€
- Caveau pré installé de 2 places	1 560€
- Caveau pré installé de 4 à 6 places	2 430€
Location de matériel	
- Chaise, l'unité	1,00€
- Barrière, l'unité	1,80€
- Table, l'unité	1,40€
Location salles communales (Tarifs 2012 à partir du 1août)	
- Salle 1	250,00€
- Salle 2	195,00€
- Salle 3	170,00€
- Salle 6	170,00€
- Salle Jean Sablon , habitants de Davézieux (grande)	550,00€
- Salle Jean Sablon, habitants de Davézieux (petite)	250,00€
- Salle Jean Sablon , hors habitants de Davézieux (grande)	800,00€
- Salle Jean Sablon, hors habitants de Davézieux (petite)	400,00€
- Salle J. Sablon, forfait nettoyage associations (petite)	100,00€
- Salle J. Sablon, forfait nettoyage associations (grande)	200,00€
Marché hebdomadaire	
- Abonné, hors branchement), le ml	0,40€
- Non abonné (hors branchement)	0,70€

- Electricité pour marché hebdomadaire, /jour	1,30€
Divers	
- Forfait emplacement pour cirque (hors branchement) /jour	60,00€
- Caution pour cirque	500,00€
- Forfait emplac. petit théâtre amb (hors branchement) /jour	40,00€
- Forfait <i>camion ouilleur</i> (hors branchement) / jour	60,00€
- Forfait marchands ambulants hors marché, / jour (maxi 3j/sem.)	6,00€
- Caution pour location de salle ou chapiteau	500,00€
- Caution pour clé de salle communale	50,00€

Ces tarifs n'ont pas subi de modifications excepté les tarifs pour les crédits aux écoles qui ont été augmentés afin de ne pas diminuer le pouvoir d'achat des établissements scolaires du fait de la hausse des prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

Approuve les tarifs précités pour l'année 2014

9. Signature d'une convention avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de GrDF consistant à installer sur un point haut de la commune un concentrateur, appareil récupérant par onde radio les informations des nouveaux compteurs de gaz.

Les nouveaux compteurs de gaz seront donc des compteurs communicants ayant pour objectif de moderniser l'actuel système de comptage pour améliorer la qualité du service autour du relevé des consommations de gaz. Les relevés se feront donc à distance sans dérangement du client, et la facturation sera faite sur un index réel et non plus sur des estimations.

GrDF sollicite donc l'autorisation d'installer un concentrateur. Après réflexion, cet appareil pourrait être installé soit sur le toit du bâtiment de l'Alumnat soit sur le toit de l'église, l'emplacement définitif étant choisi après une étude technique assurant le bon fonctionnement du projet et validation par la commune d'une bonne intégration dans le paysage.

La convention serait conclue pour une durée de 20 ans, une redevance annuelle de 50 € HT serait payée par GrDF

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Autorisent Monsieur le Maire à signer une convention avec GrDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur.

10. Signature d'une convention avec la CCBA dans le cadre d'une offre de concours relative à l'installation de conteneurs semi-enterrés pour le tri sélectif.

Monsieur Gilles Dufaud, adjoint aux travaux rappelle à l'assemblée délibérante que, dans le cadre de l'aménagement de la ZAD de Tartavel, un îlot proprement dit a été créé avec, outre les conteneurs semi-enterrés de collecte des ordures, l'installation de conteneurs de tri sélectif semi-enterrés pour assurer une bonne intégration paysagère des équipements.

La communauté de communes du Bassin d'Annonay a décidé que le surcoût lié à l'installation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés était à la charge des communes, le choix de s'équiper de ce type de conteneur étant de leur responsabilité

Ainsi, l'installation d'une colonne pour le verre, une pour les corps plats et une pour les corps creux en formule semi-enterrés représente une charge communale de 7 740 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise le maire à signer une convention avec la CCBA dans le cadre d'une offre de concours relative à l'installation de conteneurs semi-enterrés pour le tri sélectif.

11. Avenant au marché de travaux de l'aménagement des VRD de la ZAD

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'aménagement VRD de la ZAD sont terminés
Les deux lots font l'objet d'un avenant :

Lot n°1 : Terrassement et réseaux attribué à l'entreprise ROUX CABRERO – 3 348,80 € TTC

Lot n°2 : Voirie et travaux de finition attribué à l'entreprise COLAS – 15 580,56 € TTC

Le montant définitif du marché après signature des avenants est de 760 573,67 €

A titre d'information le montant initial des travaux s'élevait à 779 503,03 € TTC. Il rappelle que la commune a pris en charge l'aménagement initial mais que lors de chaque délivrance de permis de construire le pétitionnaire reverse à la commune 23,58 € par m² de terrain comme participation pour voies et réseaux.

Le conseil municipal prend acte.

12. Groupama : encaissement de deux chèques de remboursement de sinistres

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour l'encaissement en recettes de fonctionnement de deux chèques de remboursement de sinistre par Groupama :

- 1 858,88 € concernant un préjudice matériel (rue Jules Ferry)
- 645,51 € concernant un préjudice matériel (rue de la République)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Donne** son accord pour porter en recettes de fonctionnement la somme de 2 504,39 € aux comptes concernés du budget principal de l'exercice en cours.

13. Informations au Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L2122-2 du CGCT (délégation du Conseil Municipal).

Résultats de consultation en procédure adaptée (MAPA)

Marché de travaux de la médiathèque

<i>Lots</i>	<i>Offres HT en €</i>	<i>Entreprises retenues</i>
1. Terrassements, VRD	14 420,00	Ent. Mounard TP
2. Démolitions, gros œuvre	92 895,44	Ent. Marcon-Blachon
3. Menuiseries extérieures et intérieures	50 563,00	Ent. Proponnet
4. Plâtrerie, peinture	57 019,10	Ent. Mazet
5. Carrelages, faïences, moquettes	23 868,90	Ent. Mazet
6. Serrurerie	26 624,00	Ent. ERCM
7. Plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation	30 376,00	Ent. Feasson
8. Electricité	28 410,52	Ent. Lapize de Sallée
9. Monte-personne	15 700,00	Ent. ADS
Total HT	339 876,96	

BUDGET PRIMITIF : Ajustement de compte

Dépenses fonctionnement

022 (022) : dépenses imprévues – 400 €

6411 : Personnel titulaire : + 400 €

Location d'un local de stockage :

Monsieur le maire informe qu'il a signé un bail de location avec la société PROJ CONSEIL pour un bâtiment de stockage de matériel communal (illuminations) et des associations (comité d'animation, cercle des collectionneurs ...) pendant la durée des travaux de la médiathèque. Ce bail a été conclu pour une durée de 3 ans au prix de 960 € par mois.

14. Questions diverses :

Téléthon 2013 :

Odette Claperon informe que le Téléthon a permis de récolter 4 122 € soit environ 300 € de plus que l'année dernière. Elle remercie les associations et les particuliers de la commune qui se sont impliquées : Les Fées du Patch, le Billard Club, le Club de la Joie de Vivre, Chœur Fidèle, l'USDV, Familles Rurales, le Club Canin, la Boulangerie Bouix qui a offert le pain, Ludivine Segur pour l'aspect administratif, le Comité d'Animation et de Loisirs, a troupe de théâtre Antibiotic mais aussi l'école de Bernaudin qui se sont donc joint à Davézieux. Monsieur Zahm remercie Odette Claperon pour son implication ainsi que Gilles Novat.

Challenge de la ville la plus sportive de l'Ardèche

Gilles Novat informe l'assemblée que la commune avait été candidate au challenge des villes de moins de 3000 habitants les plus sportives de l'Ardèche, organisé par le Comité départemental des médaillés Jeunesse et Sport . Davézieux se voit attribuer la deuxième marche du podium après Cruas. Il remercie les associations, la municipalité, les employés communaux et Marie-Hélène Reynaud pour le montage du dossier de subvention PILOTS pour la réhabilitation du gymnase de Jossols ainsi que la construction d'un bâtiment sport. Pour les critères de sélection étaient particulièrement étudiés la qualité des équipements, le nombre d'adhérent.

Arbre de Noël des écoles Jean-Louis Mérandat rappelle que le spectacle pour les écoles aura lieu mardi 17 décembre à 14 h30 à l'Espace Culturel Montgolfier . 330 enfants y seront accueillis.

Concernant les rythmes scolaires, Monsieur Mérandat informe l'assemblée que l'Inspecteur de circonscription a accepté le projet de semaine sur 4,5 jours. L'école Sainte Marguerite a fait le choix de ne pas appliquer les rythmes à la prochaine rentrée 2014. Elle se donne encore une année de réflexion. Les associations ont été rencontrées pour connaître leur possibilité.

Achat d'une balayeuse par la Communauté de Communes Dans le cadre d'une mutualisation du matériel et de l'optimisation de son utilisation, la Communauté de Communes a acquis une balayeuse mise à disposition des communes membres. Cela permettra d'améliorer la propreté des rues de la commune.

La séance est levée à 20 h 50.